

DIAG/CMC N°2

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS**

Le **VENDREDI 16 FÉVRIER 2024** à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le samedi 10 février 2024 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 39

Secrétaires de séance : Philippe CORDIER - Rose-Marie GERBE

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

| | |
|--|---|
| 2024_DLB043 - Maintien du nombre de postes d'adjoints au Maire et élection de nouveaux adjoints..... | 3 |
| 2024_DLB044 - Actualisation ordre du tableau du conseil municipal..... | 4 |
| 2024_DLB045 - Indemnités de fonction des élus - Actualisation du tableau récapitulatif..... | 7 |

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

Séance du 16 février 2024

DELIBERATIONS

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2024_DLB043 - Maintien du nombre de postes d'adjoints au Maire et élection de nouveaux adjoints

Présents :

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, M. Philippe CORDIER, M. Yannick CHARTIER, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Guy GRAFEUILLE, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, Mme Chrystel PITOUN, M. Claude LORON, M. Martine MAZOYER, M. Walid GHESSAB, M. Daniel DEVOISE, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, Mme Iris GALLOIS, Mme Myrienne BERTRAND, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme Emilie CHAMOIX, Mme Florence VARD, Mme Sandra PARDAL, M. Jimmy DEROUAULT, M. Rabah BABOURI, Mme Laëtitia SANVOISIN

Procurations :

M. Sophian SAOULI a donné pouvoir à M. Yannick CHARTIER, Mme Isabelle KOZMIN a donné pouvoir à M. Guy GRAFEUILLE, Mme Muriel MARTY a donné pouvoir à Mme Françoise HERVET, M. Bertrand COUTURIER a donné pouvoir à M. Guillaume LARGERON, M. Basile KHOURI a donné pouvoir à M. Philippe CORDIER

Exposé,

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 11 adjoints (hors adjoints de quartier).

Suite à la démission de Monsieur Philippe CORDIER de son poste de 6ème adjoint au Maire, ce tout en décidant de conserver ses fonctions de conseiller municipal,

Suite à la démission de Madame Pierrette CONCILE de son mandat de conseillère municipale et de son poste de 9ème adjointe au Maire,

Vu l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M le Maire propose :

De conserver le nombre d'adjoints décidé lors du Conseil municipal du 28 mai 2020, soit 11 adjoints (hors adjoints de quartier).

D'élire deux nouveaux adjoints au même rang que les élus qui occupaient les postes devenus vacants, soit les postes de 6ème et 9ème adjoint.

De procéder à ces remplacements par un vote au scrutin secret de liste à la majorité absolue selon les règles définies à l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Une liste de candidats est proposée par « Nevers à venir ».

Sont désignés assesseurs pour le dépouillement du vote :

- Iris GALLOIS
- Guillaume LARGERON

Après avoir procédé au vote, les membres du bureau procèdent au dépouillement.

Le dépouillement du vote est le suivant :

- Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 30
- Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15

Sont élus par 29 voix Mme Françoise HERVET au poste de 6ème adjointe et M. Jean-Luc DECHAUFFOUR au poste de 9ème adjoint.

6 ne prenant pas part au vote : François DIOT, Rose-Marie GERBE, Sylvie DUPART-MUZERELLE, Emilie CHAMOIX, Sandra PARDAL, Jimmy DEROUAULT

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité.

2024_DLB044 - Actualisation ordre du tableau du conseil municipal

Présents :

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, M. Philippe CORDIER, M. Yannick CHARTIER, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Guy GRAFEUILLE, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, Mme Chrystel PITOUN, M. Claude LORON, M. Martine MAZOYER, M. Walid GHESSAB, M. Daniel DEVOISE, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, Mme Iris GALLOIS, Mme Myrienne BERTRAND, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme

Emilie CHAMOUX, Mme Florence VARD, Mme Sandra PARDAL, M. Jimmy DEROUAULT, M. Rabah BABOURI, Mme Laëtitia SANVOISIN

Procurations :

M. Sophian SAOULI a donné pouvoir à M. Yannick CHARTIER, Mme Isabelle KOZMIN a donné pouvoir à M. Guy GRAFEUILLE, Mme Muriel MARTY a donné pouvoir à Mme Françoise HERVET, M. Bertrand COUTURIER a donné pouvoir à M. Guillaume LARGERON, M. Basile KHOURI a donné pouvoir à M. Philippe CORDIER

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-1, qui prévoit que « les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau, selon les modalités suivantes :

- Après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.
- Sous réserve du dernier alinéa de l'article L2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.
- En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge. »

Vu la délibération n°2020DLB-029 du Conseil municipal du 28 mai 2020 fixant l'ordre du tableau du Conseil municipal,

Vu la délibération n°2024-DLB002 du Conseil municipal du 13 février 2024 portant sur la démission de Madame Marylène Rocher de son mandat de conseillère municipale et de son remplacement,

Vu la délibération n°2024-DLB003 du Conseil municipal du 13 février 2024 portant sur la démission de Madame Pierrette CONCILE de son mandat de conseillère municipale et de son poste de 9ème adjointe,

Vu la délibération n°2024-DLB004 du Conseil municipal du 13 février 2024 portant sur la démission de Monsieur Philippe Cordier de son poste de 6ème adjoint,

Vu la délibération précédente,

En conséquence, je proclame que l'ordre du tableau du Conseil municipal est le suivant :

| Fonction | Qualité (M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM |
|--|-------------------------------|----------------------|
| Maire | Monsieur | THURIOT Denis |
| Première adjointe | Madame | MORINI Céline |
| Deuxième adjoint | Monsieur | SUET Michel |
| Troisième adjointe | Madame | BOUJLILAT Amandine |
| Quatrième adjoint | Monsieur | DEVOISE Daniel |
| Cinquième adjointe | Madame | MANGEL Corinne |
| Sixième adjointe | Madame | HERVET Françoise |
| Septième adjointe | Madame | WOZNIAK Anne |
| Huitième adjoint | Monsieur | CHARTIER Yannick |
| Neuvième adjoint | Monsieur | DECHAUFFOUR Jean-Luc |
| Dixième adjoint | Monsieur | COUTURIER Bertrand |
| Onzième adjointe | Madame | GALLOIS Iris |
| Douzième adjoint – Adjoint de quartier Est | Monsieur | LORON Claude |
| Treizième adjointe - Adjointe de quartier Cœur de ville - jonction | Madame | DAMERON Cécile |
| Quatorzième adjoint - Adjoint de quartier Ouest | Monsieur | SANGARE Mahamadou |
| Conseiller municipal | Monsieur | SAOULI Sophian |
| Conseiller municipal | Monsieur | GRAFEUILLE Guy |
| Conseiller municipal | Monsieur | CORDIER Philippe |
| Conseiller municipal | Monsieur | POMMIER Laurent |
| Conseillère municipale | Madame | KOZMIN Isabelle |
| Conseiller municipal | Monsieur | BARSSE Hervé |
| Conseillère municipale | Madame | MARTY Muriel |
| Conseillère municipale | Madame | PITOUN Chrystel |
| Conseillère municipale | Madame | MAZOYER Martine |

| | | |
|------------------------|----------|-------------------------|
| Conseiller municipal | Monsieur | GHESSAB Walid |
| Conseillère municipale | Madame | KRONENBERG Christine |
| Conseiller municipal | Monsieur | LARGERON Guillaume |
| Conseiller municipal | Monsieur | KHOURI Basile |
| Conseillère municipale | Madame | BERTRAND Myrienne |
| Conseiller municipal | Monsieur | DIOT François |
| Conseillère municipale | Madame | GERBE Rose-Marie |
| Conseillère municipale | Madame | DUPART-MUZERELLE Sylvie |
| Conseillère municipale | Madame | CHAMOUX Emilie |
| Conseiller municipal | Monsieur | BAUDRY Damien |
| Conseillère municipale | Madame | VARD Florence |
| Conseillère municipale | Madame | PARDAL Sandra |
| Conseiller municipal | Monsieur | DEROUAULT Jimmy |
| Conseiller municipal | Monsieur | BABOURI Rabah |
| Conseillère municipale | Madame | SANVOISIN Laëtitia |

Après en avoir délibéré,

Prend Acte

2024_DLB045 - Indemnités de fonction des élus - Actualisation du tableau récapitulatif

Présents :

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, M. Philippe CORDIER, M. Yannick CHARTIER, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Guy GRAFEUILLE, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, Mme Chrystel PITOUN, M. Claude LORON, M. Martine MAZOYER, M. Walid GHESSAB, M. Daniel DEVOISE, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, Mme Iris GALLOIS, Mme Myrienne BERTRAND, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme Emilie CHAMOUX, Mme Florence VARD, Mme Sandra PARDAL, M. Jimmy DEROUAULT, M. Rabah BABOURI, Mme Laëtitia SANVOISIN

Procurations :

M. Sophian SAOULI a donné pouvoir à M. Yannick CHARTIER, Mme Isabelle KOZMIN a donné pouvoir à M. Guy GRAFEUILLE, Mme Muriel MARTY a donné pouvoir à Mme Françoise HERVET, M. Bertrand COUTURIER a donné pouvoir à M. Guillaume LARGERON, M. Basile KHOURI a donné pouvoir à M. Philippe CORDIER

Exposé,

Considérant la démission de Madame Marylène ROCHER en sa qualité de conseillère municipale,

Considérant la démission de Monsieur Philippe CORDIER de son poste de 6ème adjoint au Maire tout en décidant de conserver ses fonctions de conseiller municipal,

Considérant la démission de Madame Pierrette CONCILE de son mandat de conseillère municipale et de son poste de 9ème adjointe,

Vu la délibération précédente,

Considérant l'article L2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres est accompagné d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal »,

Il est proposé d'adopter le nouveau tableau des indemnités de fonction des élus, en appliquant les mêmes modalités que celles retenues lors du conseil municipal du 22/09/2020.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2024.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 36 voix pour,

Adopte à l'unanimité.